

Il m'a observé que la situation des lieux est très avantageuse pour l'établissement d'un moulin à scie, le ruisseau fournissant de l'eau en abondance, toute l'année, sur quoy je conféreray avec M. L'Intendant. Et nous aurons l'honneur de prendre vos ordres, si nous estimons que ce moulin soit utile au service du Roy.

Tous les ouvrages ont été faits avec beaucoup d'économie et il est certain qu'à quelque grand marché qu'on ait donné des marchandises, la traite qu'on a fait cette année avec les Sauvages fera rentrer les fonds que le Roy a fait tant pour ce fort que pour munir le magazin.

Cette traite ne pourra qu'augmenter par les suites. En effet aucune des nations établies dans les lieux circonvoisins de Toronto qui jusqu'alors n'avoient eu recours qu'aux Anglais pour leurs besoins, n'ont point été à Chouaguen, Elles ont préféré traiter leurs pelleteries à Toronto.

Les domiciliés de Toronto ont eu à cœur l'établissement du fort, on ne peut attribuer leur docilité qu'à la protection dont vous honorez cette colonie, de laquelle ils se prévalent particulièrement. Ces domiciliés ont même envoyé des paroles à tous leur alliés et aux autres nations pour les détourner de Chouaguen et les inviter à aller faire leur traite au fort Rouillé, ils ont fait plus, ils ont refusé leurs canots à plusieurs sauvages des pays d'Enhaut qui les leur voulaient acheter pour aller à Chouaguen ce qui nous a assuré leurs pelleteries.

Les progrès de cette traite donnent une jalousie inexprimable aux Anglais et les cinq nations à leur sollicitation n'ont rien négligé pour attirer chez eux les domiciliés de Toronto, mais sans succès.

Le S. de Portneuf a découvert que les cinq nations avoient remis l'année dernière quatre colliers à un sauvage domicilié au fort Frontenac qui fut en ambassade chez les Montagnés lequel les avoit fait passer chez différentes